

INCLUSION SOCIALE, ENTRE COURANTS D’AIR ET ENFERMEMENTS ?

Social inclusion, between currents of air and confinement ?

Henri Vieille-Grosjean¹

Résumé

L’expression « société inclusive », inscrite aujourd’hui dans de nombreux discours relevant de la sociologie urbaine, arrive tout droit des programmes onusiens des années 1990. Elle fait suite, en Europe tout du moins, à une autre appellation, coutumière des contextes de migrations de populations, « la société d’accueil ». On passe ainsi de l’accompagnement des arrivées et de l’intégration des minorités sujets/objets de l’immigration à un projet de société qui relève de la défense des intérêts de la majorité, même s’il s’annonce comme opposé à toutes les formes de refus et d’exclusion que 3 générations de « migrants » n’ont pas réussi à éradiquer. Il semblerait bien que l’inclusion renvoie ainsi aujourd’hui à un double enjeu, difficilement maîtrisable : la mise en place polymorphe de dispositifs permettant au groupe social de se défendre contre les intrusions et autres marginalités, et tout à la fois la possibilité donnée à chaque citoyen de se retrouver partie prenante et agissante de ce corps social qui lui donne repères et moyens d’une construction de son identité.

Mots clés : Société, minorités, dispositif, inclure, exclure

Abstract

The term ‘inclusive society’, which is now included in many discourses of urban sociology, comes directly from United Nations programs in the 1990s. It follows, at least in Europe, another customary appeal of contexts of population migrations, «the host society». Thus, we move from tracking the arrivals and integration of subject minorities / objects of immigration to a project of society that fits the interests of the majority, even if it appears to be contrary to all forms of refusal and exclusion that 3 generations of «Migration» failed to eradicate. It seems that the inclusion nowadays refers to a double challenge, difficult to control: the polymorphic implementation of devices that allow the social group to defend against intrusions and other marginalities, at the same time, the possibility given to each citizen to be part involved and active part of this social body that gives it points of reference and means to build its identity.

Key words: Society, minorities, devices, include, exclude.

1 Doutor em Ciências da Educação pela Universidade de Estrasburgo - França. Professor Emérito da Universidade de Estrasburgo - França.

Introduction rapide autour d'un mot.

Comme Mac Donald, email, coach, footing & sandwich, inclusive est un terme anglais et l'expression « inclusive, innovative and reflexive societies » est mentionnée dans les programmes onusiens et européens depuis une dizaine d'années. Selon les définitions « incluses » dans ces programmes, une société dite « inclusive » est une société vivante, et ouverte, qui s'adapte aux différences présentes sur son sol, ou aux différentes présences occupant un territoire à partager, et permet à chaque personne de vivre selon ses références, ses repères et ses besoins. C'est aussi une société qui va au devant des attentes les plus fondamentales des individus qui l'ont choisie et qui la composent, afin de leur donner toutes les chances de réussite dans la vie. On appelait cela, dans les années 1970, dans les contextes des migrations et de l'immigration, société d'accueil. L'inclusion exige donc, pour s'appliquer entièrement, la mobilisation et la volonté collectives des corps social, politique et économique qui se donnent les moyens de questionner et réaménager continuellement les modes de pensée et de réflexion, d'organisation, et d'action pour aider ou accompagner l'intégration des personnes, notamment les plus fragiles. Le jeu et ses règles concernent les trois niveaux d'expressivité sociétale, société civile, entre assistance et militance, société politique entre pouvoir et idéologie et société militaro-religieuse, entre sabre et goupillon. En suivant Max Weber, j'écarterais de ces enjeux le savant et l'ermitte, ou l'engagement Sartrien par ex., et celui de ses quelques avatars.

Ite missa est.

Tout est dit. Nous pourrions ici rejoindre nos foyers ou nos amitiés et retrouver quelques plaisirs printaniers.

Mais en supposant qu'il m'incombe de remplir encore quelques pages, nous allons reculer un peu, en questionnant l'avant, l'ailleurs et l'autrement. Je vous propose donc d'interroger la crainte sociétale actuelle et très répandue, (médiats et réseaux sociaux) des courants d'air, ces courants qui viennent du dehors, de l'ailleurs, et amèneraient avec eux virus, dangers et menaces. Peut être par exemple questionné le rapport existant entre l'inclusion et la peur de la grippe (asiatique, salafiste, arabe), à travers le rapprochement quelque peu surprenant peut-être, mais à mon avis, heuristique, de trois notions : Inclusion...infusion... intrusion.

Ces trois notions pourraient paraître avoir été regroupées ici par jeu, pour leur parenté phonétique. Et pourtant, elles ont d'autres caractéristiques communes, celles de renvoyer chacune à un éclairage pouvant permettre une mise en contexte de phénomènes dont l'apparente simplicité cache mal la complexité, entre apories et euporie.

En premier lieu, ne participons- nous pas d'une société *infusive* ? L'infusion², comme chacun le sait pour en avoir déjà préparé, est une méthode d'extraction des principes actifs ou des arômes d'un végétal par dissolution dans un liquide initialement bouillant que l'on laisse refroidir. La métaphore ou l'analogie est tentante, qui dirait comment peuvent se passer, s'organiser et se légitimer les essais assimilationnistes ou intégrateurs, de l'étranger, de l'immigré, ou du métèque. Au-delà de la généralité de ces pratiques, et en face du refus, ou de la résistance d'aucuns, pour le maintien ou la sauvegarde de certains principes actifs, habits, habitats, habitudes, par ex....il faudrait faire appel à la décoction, opération dans laquelle le liquide

2 Merci WIKIPEDIA, mais n'en faites pas une habitude !

de plongée est maintenu bouillant. En face d'une passivité résignée, il s'agirait alors plutôt d'une macération dans un liquide laissé à température ambiante. Le solvant n'étant pas nécessairement de l'eau, mais aussi une huile ou un alcool.

Ces quelques pages étant écrites depuis l'Alsace, il me faut rappeler que l'infusion est en brasserie l'un des deux principaux procédés de fabrication de la bière. On en distingue deux types :

- l'infusion simple : on chauffe de l'eau que l'on incorpore au malt
- l'infusion par palier : on incorpore à intervalle régulier de l'eau très chaude.

En deuxième lieu, ne dit-on pas que les nouveaux venus sur le territoire national, à une, deux ou trois générations près, se comportent souvent comme une ou des minorités intrusives ?

Les dictionnaires consultés écrivent sur l'intrusion qu'elle est une action consistant à s'introduire dans un lieu, une société, sans invitation, sans droit, sans y être attendu . « Intrusion dans un groupe, intrusion de voleurs chez quelqu'un ». Arrivée soudaine et inopportune de quelque chose. Action d'intervenir, de s'ingérer dans un domaine sans en avoir le droit. Voici bien un autre axe de vision, celui appartenant à ceux et celles du dedans, qui se perçoivent comme agressés, dérangés, indignés voir scandalisés par les faits , gestes et comportements, discours et langages, de celles et ceux du dehors, qui défient les logiques acquises, assises, et les accords jusqu'alors suivis du contrat social. Que faire sinon en appeler à la force publique, à l'Etat, à sa violence légitime, pour que soient respectées les frontières, celles des territoires et celles des idées...

Mais ce peut-il que les politiques et autres systèmes de régulation et de contrôle social alimentent et favorisent l'abus de pouvoir, le coup de force, l'abus de faiblesse, ainsi que la domination du fort ? « Et ainsi, ne pouvant faire que ce qui est juste fût fort, on a fait que ce qui est fort fût juste. » avait dit Pascal (2015), énonçant là une pétition de principe en face de la royauté absolue et de ses modes d'administration sociétale. Cette pensée, exprimant l'utopie pascalienne, interroge encore aujourd'hui : les instruments et moyens dont se servent les représentants et les défenseurs de la paix sociale, et qui sont supposés être l'expression de la justice, ne servent-ils en fait qu'à la légitimation du droit du plus fort ? « Il est juste que ce qui est juste soit suivi ; il est nécessaire que ce qui est le plus fort soit suivi. » (Pascal, 2015) n'existe-t-il pas d'alternative à cette nécessité ? L'espace sociétal est-il celui où règnent la récursivité, le droit appelant la force qu'il contient en ses germes, ou en son centre de gravité ? Ainsi, à relire Machiavel, Hobbes, Weber et Elias on s'aperçoit qu'ils ont l'un après l'autre évoqué l'Etat comme unique rempart et unique référence, pour lui donner le monopole de la force, de la contrainte, et donc de la violence, sans autre alternative et forme de procès. Une «société inclusive» est-ce alors une utopie ?

Avant de répondre à cette question, sera abordée dans une 2eme partie la définition de l'inclusion sociale, et abordées ensuite les tentatives, les possibles et les méthodes.

Qui, quid ? : Approche notionnelle...

Le verbe Inclure peut être entendu et compris à partir de quelques qualités, la plupart se rapportant à un acte produit par un agent ou un acteur dirigeant le phénomène et le processus :

- "Enfermer et renfermer, comprendre" : en face de la présence dans le groupe ou le corps social d'un corps étranger, qu'on a placé là (parfois par force >intrus) ou qui s'y est installé, le constat est fait de l'aboutissement d'un processus, visant à l'intégration, voire à l'amélioration, ou à l'enrichissement. Ainsi le verbe permet-il à la fois la déclinaison d'un actif et dans la même respiration et par métonymie, a une

fonction pronominale.

- Dans sa fonction active, inclure c'est enfermer, insérer une chose dans une autre. On dit ainsi « Inclure un terme nouveau dans un dictionnaire » par exemple, l'y introduire. N'y a-t-il pas là proximité avec l'insertion ? Cette signification ne préjuge pas d'un autre processus volontariste, celui là, et qui concerne l'inclus-regardé à priori comme passif- qui s'éloigne de la dynamique « inclusive » de l'auteur de l'acte pour en appliquer une autre, qui lui est propre. S'inclure aboutit ainsi à un état, partagé par le sujet et l'objet, celui du « contenir en soi ».

Le présupposé théorique de cette approche renvoie à une perception de l'inclusion comme inscrite dans une temporalité, dans un espace-temps, une temporalité située, et donc comme processus toujours contextualisé, et qui participe de la structuration/déstructuration des interactions entre le dehors (les éléments participant à la construction culturelle au sens anthropologique) et le dedans (le fonctionnement psychique de l'individu). (Ferradji, 2003).

Il peut être ici répondu à une des questions de départ, qui interrogeait la possibilité pour l'inclusion d'être qualifiée de réursive. En effet, il semble bien que l'inclusion puisse relever entre autre qualité d'une interaction continue sur des modes majeurs ou mineurs, et des modalités allant de la complémentarité à la répulsivité/ réursivité .

Autre espace conceptuel pouvant aider à l'approche de ce processus, la narrativité. En effet, le temps n'irradie pas le processus d'inclusion sans que soit maîtrisé les évènements et les situations ; il est serviteur d'une dimension poétique c'est-à-dire de construction (identitaire) et il convient ici d'interroger ce que Paul Ricoeur appelait l'identité narrative (Ricoeur, 1985). La narrativité étant définie par Bres comme « la mise en ascendance du temps », autrement dit que « mettre en récit telle expérience vécue revient à passer du temps subi au temps maîtrisé » (Bres, 1994). La narrativité permet donc l'historicisation en donnant un sens (direction et but) au récit et contribue par conséquent à la construction identitaire . « L'individu devient quelqu'un parce qu'il raconte, et qu'on lui raconte des/son histoire-s », et comme l'écrit Boutinet, « nous parlons de notre passé et ce que nous en disons nous instruit sur la façon par laquelle nous le vivons, et l'intériorisons présentement ». (Boutinet, 2005: 54).

Un troisième espace de sens, lié au précédent, nous entraîne sur le chemin de la création, à partir de la mise en exergue de l'intelligence partagée, se construisant collectivement, en mouvements de recherche et d'expressivité, et en communication :

Une des conditions de l'inclusion, dans un groupe, un quartier, un espace, une situation, c'est la possibilité pour chaque individu de disposer de possibilités d'aller et venir, de sortir et de rentrer, de créer :

« La créativité, ou bien l'acte de créer et d'inventer, fait bien partie de cette démarche dans laquelle l'individu cherche d'abord à se réapproprier son histoire, à exprimer ses sentiments, ses désirs, sa peur, pour ensuite les communiquer à son environnement, à la collectivité... le but étant de trouver son être, pour l'enrichir, pour accéder à l'émotion, à la plénitude et à un certain degré d'épanouissement. Il s'agit de partager le savoir, qui est le propre de chacun, avec la collectivité ; d'extérioriser son vécu, son histoire ; d'être capable de les communiquer au corps social tout en le sensibilisant ».

Moyens et méthodes : essai de problématisation.

Fort de cette approche notionnelle et conceptuelle, il revient à dire maintenant que mettre en exergue, ou en chantier une politique d'inclusion exige avant tout de regarder les intérêts, entre désirs, et valeurs, de chaque humain présent sur un territoire national, régional, urbain, rural. Ensuite, face au diagnostic sur les besoins et capacités de la personne, et en accord avec son projet de vie, apporter et mettre à disposition une diversité de propositions, d'orientations, de solutions. Ces solutions doivent se développer au sein de la cité (services publics, loisirs, culture, sport, ...), au sein du milieu éducatif et professionnel ordinaire (école, universités, entreprises, ...) et, bien sûr, au sein des établissements et services des secteurs spécialisé ou polyvalents de service social, éducatif, médico-social. Pour être acteurs de l'inclusion, ces derniers doivent se positionner comme des lieux ouverts, et créer des passerelles entre eux³.

Pour ne citer que des situations liées à l'école et son fonctionnement, et dans le contexte des modalités d'enseignement et de transmission la plus importante est la personnalisation des modes de scolarisation en fonction des besoins spécifiques de chaque enfant. Il y a lieu d'organiser un temps partagé entre l'école ordinaire, la famille de naissance ou putative, ou le voisinage et les services d'accompagnement. Ce faisant, on pourrait aboutir alors à une souplesse garante d'une décrispation réciproque, par la variation des temps de scolarisation en fonction de l'état physique et psychologique de l'enfant, l'accompagnement du collectif au sein des classes ordinaires, et la reconnaissance des points positifs, qualités et dynamiques personnelles et collectives d'apprentissage, détachée des évaluations sommatives et réductrices.

A contrario, l'effet Pygmalion n'est jamais très loin, et on constate encore aujourd'hui des phénomènes d'exclusions et de discriminations touchant, en milieu scolaire, les jeunes issus conjointement de l'immigration et de milieux familiaux peu instruits ou scolarisés.

Ces situations vont à l'encontre de l'intérêt que peut ressentir une partie de la population scolaire à apprendre, et empêchent sa réussite. Mais elles déstabilisent aussi les équipes scolaires et d'enseignement qui perdent pied parfois devant les réactions individuelles et collectives qu'elles provoquent chez ces jeunes. A long terme, elles hypothèquent l'intégration future citoyenne comme professionnelle et sociale de cette jeunesse, ainsi que la cohésion sociale dans son ensemble.

Cette problématique reste complexe d'autant que les solutions classiques, normatives, moralisatrices ou compassionnelles, montrent leur peu d'efficacité. Il semble important aujourd'hui de renverser l'approche de la question, et de s'intéresser à l'inclusion sociale au sein du système scolaire. L'éducation inclusive apparaît aujourd'hui comme une nouvelle perspective synthétique, originale et systémique permettant de tenir compte des diversités sans s'enfermer dans une conception communautariste, d'amener de même les différents acteurs scolaires à dialoguer, à coopérer, et permettre aux différents points de vue et pratiques d'évoluer avec le temps dans le sens du respect et de l'épanouissement de chacun, et notamment des jeunes en « construction ». Les projets qui réussissent s'inscrivent dans la durée et le besoin de reconnaissance et de sécurité identitaire, affective, psychique et corporelle de chacun.

Ainsi l'inclusion des personnes, de toutes les personnes, en milieu ordinaire ne peut s'envisager sans l'adhésion collective à des formes de socialité partagées, une intelligence collective débarrassée des concurrences et des évaluations. L'inclusion est donc possible puisqu'elle se développe déjà sur le terrain, sur

3 Participant d'une société inclusive qui développerait en son sein toute idée ou situation où chacun puisse amener et trouver ce qui l'intéresse, ce qu'il comprend, en fonction de ses goûts, sa culture, ses convictions...

certaines terrains, mais elle requiert un minimum d'investissement et d'effort financier de l'Etat pour garantir la qualité des accompagnements et des services proposés aux personnes les plus fragiles ou les plus isolées.

En effet, comme l'écrit Ebersold, « La notion d'inclusion s'organise autour d'une conception systémique de la société. Elle suppose une conception expérientielle de la citoyenneté situant l'appartenance sociale dans la satisfaction des besoins individuels » (Ebersold,2009). Et aujourd'hui, le corps politique s'est emparé de la notion d'inclusion. Les expressions "école inclusive", "société inclusive" alimentent les discours et participent souvent à des effets d'annonce (15000 suppressions de postes dans l'éducation nationale en France pour cette année (2016)). En outre sont construits et alimentés des dispositifs récupérateurs, pour le retraitement et la réintroduction dans les systèmes de production, des ratés ou des faibles, de celles et ceux n'ayant pas eu l'heur de s'intégrer aux normes et apanages des réussites.

Dispositifs : Vers une société inclusive ?

Seront donnés deux exemples de dispositifs mis en chantier pour favoriser le mieux vivre des individus, dans le cadre du contrat social, c'est à dire des obligations dans lesquelles ils sont, de remplir un rôle, une utilité, et une fonction.

- Premier exemple, pris parmi les stratégies d'inclusion scolaire, l'école de la 2eme chance : dispositif « adapté », destiné à celles et ceux dont le parcours de scolarisation n'a pas permis qu'ils trouvent une issue confortable pour eux, et sécurisante pour la société, travail, qualification, emploi. L'école échoue avec certain-e-s qui échouent avec l'école, et l'état (ses spécialistes jouant un rôle d'experts) met en place une scolarisation plus lente, plus « respectueuse des profils et des potentiels », moins axée sur la compétitivité / compétence, et davantage ouverte vers le pragmatisme actanciel du quotidien.

Cette appellation, 2eme chance est sans doute très pratique, puisqu'elle garantit à la 1^{ère} chance de rester sur ses deux pieds. Le premier étant l'apport de connaissance programmé, et l'efficacité/effectivité de la rentabilité maîtrisée, qui servent à la fois de légitimation aux produits livrés et aux méthodes, d'évaluation, et de mise en regard des inconditionnels de l'instruction. Le deuxième se fondant pour avancer sur la sélection par « le haut », la concurrence par l'individuation des résultats, et la confusion entre didactique (apports et méthodes) et pédagogie (accompagnement et mobilisation). Ce qui est ici oublié, ou faussé, renvoie à la genèse et à l'épistémologie de la (re)mise en état de l'instruction : l'école n'est pas une chance, dont certains pourraient bénéficier pour en rendre grâce, en devenir des adeptes, initiés et méritants, et d'autres ne pouvant reconnaître que leur malchance, en rester éloignés et absents, mais l'école est un droit. Parler de 2eme chance est alors oublier cet état de fait, et admettre ou se soumettre au système qui fait de son administration une organisation basée sur la méritocratie, et lui donne une fonction première, celle de sélectionner. Laisser agir ses critères de choix qui relèvent bien plus d'un accueil bienveillant de la similarité que de la singularité. (Effet Pygmalion).

Elle a devant elle des publics de plus en plus divers, et venant de configurations familiales et sociales, de plus en plus étendues. Elle ne sait pas faire autre chose que reproduire les habitudes, appelées programmes, et les coutumes, appelées disciplines, en face de partenaires dont elle ne connaît bien ni les histoires et les géographies, ni les héritages, ni les perspectives. Ainsi pourra-t-on parler de discrimination, de relégation, d'enfermement. Faisant fi de l'intelligence collective, elle s'adresse à chacun et chacune en des messages dont la valeur performative s'applique à persuader avant que de convaincre, emporter la foi avant l'adhésion.

Deuxième exemple, plus récent et mieux connu, le dispositif de médiation sociale, arrivé tout droit du Canada dans la fin des années 1970, et qui peine à répondre aux attentes, ne serait-ce qu'à travers la distance existante entre les postures de ses agents, et les projets des politiques qui l'ont initié et structuré (Bouquet et Jovelin, 2005). Les contextes mentionnés qui caractérisent le terrain quotidien des médiateurs sociaux, se fondent sur les attentes non satisfaites dont le conflit est l'expression visible (ou audible). Ces contextes renvoient à des « mondes » de références, en lutte, que les médiateurs ont pour charge d'identifier afin d'aboutir à un accord juste, aux yeux des « médiés » et de « l'employeur » (mairie, associations, bailleurs sociaux etc.). C'est à cette grille théorique, et donc au sens donné aux « mondes » (domestique, civique, économique etc.) par Luc Boltanski et Laurent Thévenot à laquelle il est fait référence ici⁴.

En premier lieu, le métier de médiateur social repose en partie sur le conflit, mais plus largement sur le renforcement des liens sociaux et l'amélioration des formes de socialisation entre les personnes (Ben Mrad, op.cit.). Comme matrice de ces contextes donnant naissance à la profession de médiateur social, les spécialistes de la sociologie urbaine évoquent les phénomènes d'exclusion, de précarisation, la territorialisation des difficultés socio-économiques, provoqués à la fois par « l'affaiblissement du modèle d'identification républicain, la déliquescence des liens sociaux, l'instabilité des solidarités familiales et l'affaiblissement des relations d'entraide » (Stébé, 2005). À quoi s'ajoutent une nouvelle pauvreté, celle des jeunes, (Paugam, 1994) et un nouveau racisme, le « racisme culturel », (Barker, 1981), ce dernier étant lié au déclin du mouvement ouvrier qui éloignent les rapports sociaux d'une définition sociale et les font tendre vers une racisation des individus (Wieviorka 1991, cité par Plivard, 2010, p.31), et vers une analyse imputant aux comportements (déviant) une origine ethnique, raciale ou encore génétique, comme ce fut le cas avec les théoriciens du « criminel- né » au XIX ème siècle (Joxe , 2013, p. 168) .

Les recherches menées en 1984 par l'historien Gérard Noiriel sur le racisme sévissant envers « l'ouvrier étranger » en 1901, démontrent que le caractère « nouveau » de ce racisme ne résidait pas dans l'époque mais dans sa nature. En France, le silence de la science sur le lien entre ethnicité et éducation, que Jean Paul Payet explique par une « censure idéologique » et un « impensé de la genèse coloniale » (Payet, 1992, p.60), rend difficile la lutte contre l'essentialisation des différences et son lot d'idées reçues qui associent échec scolaire, déviance et immigration ou imputent à un défaut d'adaptation aux normes culturelles, la situation précaire dans lesquels les individus sont piégés. La quasi-absence d'analyse sur le lien ténu entre les discriminations sociales et les discriminations ethniques est propre à la France, pays où le principe fondateur d'égalité ontologique entre les individus empêche la différenciation, et *in fine* la reconnaissance de la différence et de certaines discriminations. Dans le même temps, ce processus de stratification sociale qui voit les victimes de discrimination ethnique être ceux qui subissent la discrimination économique est assumé par les pays anglo-saxons, et justifie l'adoption de mesures de discrimination positive⁵ envers ces populations qualifiées de « minorités visibles ».

Prendre pour exemple le dispositif de médiation sociale, tel qu'il a été mis en place en Alsace fin des années 80, fait apparaître un contexte et des situations non inclusives, prises en charge par des individus ou des binômes qui vont jouer eux-mêmes les cartes de leur inclusion sociale et professionnelle, à travers

4 Nous nous appuyons pour ce passage sur un texte publié en 2013 avec Rachel Solomon, et intitulé « Les médiateurs sociaux : limites et enjeux d'un dispositif » dans la revue *Société et jeunesse en difficulté*

5 La traduction en Français ne donne pas le sens américain d' *affirmative action* qui a plutôt un côté réparateur, correcteur d'une injustice , et qui fait moins référence à la différence faite, discriminatoire entre les individus favorisés et les autres

les interventions qu'ils feront, en faveur d'une inclusion de leur public. Agents et acteurs du processus, les médiateurs contribuent à la fois à l'affichage d'un idéal d'harmonie, de cohésion et de paix sociales et participent dans le même temps à une volonté d'uniformisation culturelle. Cette double fonction leur vaut parfois des noms d'oiseaux, tels que « collabo » ou « harki ». Les médiateurs recherchent ainsi deux formes de reconnaissance, sociale et professionnelle, et se heurtent finalement à la minimalisation de la seconde, eu égard à la stratégie de leurs employeurs, à travers l'utilisation temporaire qui est faite de leurs forces vives, et à une déqualification réductrice de leur mission de la part des médiés. La réalisation d'un idéal du « bon médiateur », inscrit dans un processus visant à l'inclusion sociale de l'ensemble de son public, devient alors un objectif second par rapport à celui d'avoir « réussi à décrocher » un emploi, qui participera à une requalification sociale au sein de la communauté d'appartenance pour les médiateurs et à celui d'une tranquillisation des populations des quartiers urbains et périphériques pour leurs employeurs. Deux limites explicites apparaissent, qui montrent à l'envie l'inaboutissement de leur mission : Agents temporaires de la paix publique, ils participent également à une politique à court terme, et restent eux-mêmes à la périphérie des métiers.

S'il fallait conclure...

Albert Einstein disait : « Aucun problème ne peut être résolu sans changer le niveau de conscience qui l'a engendré »

Pour commenter cet aphorisme, je terminerai cette rapide incursion / excursion sur les sentiers fleuris du doute en me faisant accompagner par un monsieur, Charles Gardou, et ce qu'il a écrit :

« Nous vivons effectivement aujourd'hui dans une société de l'avoir, de la performance, du profit. Mais la société inclusive constitue un horizon vers lequel nous avons à cheminer. L'enjeu est de taille. La transformation des esprits et des pratiques prendra du temps mais la nécessité est là : amender la terre pour en permettre l'accomplissement. Les hommes sont égaux en droits, mais ils ne sont pas des copies conformes d'un modèle unique. Une société inclusive est une société consciente que l'égalité formelle – en droits – n'assure pas l'égalité réelle – dans les faits. Et que si des situations identiques appellent des réponses identiques, les citoyens les moins armés et les plus précarisés nécessitent des réponses spécifiques.

Aucun être identique n'a existé, n'existe et n'existera : chaque être est singulier. Cependant, nous avons tous en commun une même vulnérabilité. Toute vie est irrémédiablement chétive, imparfaite et condamnée à une issue identique. La vulnérabilité peut, à chaque instant, exploser en nous.

L'idée de société inclusive implique une intelligence collective de la vulnérabilité, conçue comme un défi humain et social à relever solidairement. Il n'y a ni vie minuscule, ni vie majuscule. »⁶.

Suite à ces quelques lignes, qui me paraissent être d'une grande pertinence ouvrant réflexion et débat, peut-être qu'une dernière question devrait être posée : comment et pourquoi est-on passé de la lutte des classes à la lutte des places ?

C'est pourquoi, avant que de se rassurer en discours gratifiants et lénifiants, portant sur les dynamiques

6 *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*, Érès, coll. « Connaissances de la diversité »,

intégratives et inclusives, se lamenter sur les irréductibles et violentes atteintes au respect des intelligences collectives, ou se révolter contre les barbaries sombres et froides des fous et de leurs manipulateurs, il y a lieu de mettre l'école en examen. Engager et instruire ce procès permettront à minima de questionner la réciprocité qui lie l'instruction publique au corps social tout entier : Est-ce la société qui produit son école ou l'école qui porte un projet pour une société à construire ? (Question posée par Mr Di Patrizio). Nous sommes ici dans un espace de sens qui montre à quel degré -majeur- se situent les approches qui participent à la fois de la complexité et de l'émergence, au sens créatif du terme, quand il est question d'inclusion scolaire et sociétale. Aucune pertinence ne peut se dégager d'analyses qui mettent dos à dos un système (sociétal) et un dispositif (scolaire), en accusant l'un de mal servir l'autre, et réciproquement. Il ne peut s'agir en effet que d'interférences récursives dans les deux champs qui conditionnent les dynamiques de changement et de permanences, tout en se donnant les moyens et les enjeux de leur perfectibilité.

RÉFÉRENCES

Bres, J. (1994). *La narrativité*. Louvain la Neuve : ed Duculot.

Comet, A., Lejeune C., & Rouen, M. (2008). *Mémoire individuelle, mémoire collective et histoire*. Marseille : Ed Solal.

COMMISSION EUROPÉENNE (2005). *Included into society*. Bruxelles : Commission Européenne, Bruxelles.

Doré, R., Wagner, S., & Brunet J.-P. (1996). *Réussir l'intégration scolaire*. Québec : éd. Logiques.

Ebersold, S. (2009). Inclusion, autour du mot. *Recherche Et Formation* - N° 61. pp. 71-83.

Gardou, C. (2012). *La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule*. Toulouse : Érès, coll. « Connaissances de la diversité ».

Jung Christian. (2002). Travail social et créativité. *Pensée plurielle*, /1 n° 4, pp. 105-120.

Miles, S. (2007). Inclusive education. In T. Barron, P. Amarena [eds], *Disability and inclusive development*. London : Leonard Cheshire international.

OCDE (2007). Les essentiels de l'OCDE. Le capital humain. Paris : OCDE.

Pascal, B. (1656). *Pensées*. Paris : Flammarion.

Rey, A. (2000). Dictionnaire historique de la langue française. Paris : Ed. Le Robert.

Rouse, M., & Florian, L. (1996). *Effective inclusive schools: a study in two countries*. *Cambridge journal of education* (26) 1, pp. 71-85.

UNESCO, 2001, *Open file on inclusive education: support materials for managers and administrators*, Paris : UNESCO.

Vieille-Grosjean, H. & Rachel Solomon, R. (2014). Les médiateurs sociaux : limites et enjeux d'un dispositif. *Société et jeunesse en difficulté*.